

11199/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 septembre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 septembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2012/392/PESC concernant la mission
PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger)**

E17017

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes